

Concours d'affiches international « Agis pour tes droits »

Le règlement national

Un règlement national ; des déclinaisons départementales.

Article 1 :

Afin de promouvoir les droits inscrits dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) et afin de valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits, les Francas organisent sur le territoire national et au dehors, en coordination avec leurs partenaires européens et internationaux, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

Article 2 :

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans le cadre scolaire, comme dans les temps extra scolaires, participant de façon individuelle ou collective.

Chaque participant ou groupe de participants doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1	Enfants de moins de 6 ans (école maternelle)
Catégorie 2	Elèves CP, CE1 ou enfants de 6 à 8 ans
Catégorie 3	Elèves de CE2 et CM ou enfants de 8 à 11 ans
Catégorie 4	Collégiens 6 ^e et 5 ^e ou adolescents 11 à 14 ans
Catégorie 5	Collégiens 4 ^e et 3 ^e ou adolescents plus de 14 ans
Catégorie 6	Lycéens ou jeunes 16 à 18 ans
Catégorie 7	Plus de 18 ans

Article 3 :

Dans chaque département français participant (métropole et DOM), le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est proposé et coordonné par l'Association départementale des Francas. La demande de bulletin d'inscription doit lui être adressée (voir carte des départements et coordonnées des associations départementales sur www.francas.asso.fr).

Dans les autres pays participants, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné par une association partenaire des Francas (voir coordonnées sur www.francas.asso.fr). Une demande doit lui être adressée pour connaître les modalités d'organisation particulières (calendrier, inscriptions)

Pour les départements et pays non participants, une demande de renseignements est à déposer auprès de Webmaster@francas.asso.fr.

Article 4 :

Les affiches réalisées par les participants ont pour objet de présenter leurs opinions sur la concrétisation des Droits des enfants (droits de protection, de prestation, de participation), en fonction d'une thématique annuelle.

Article 5 :

Les affiches sont réalisées exclusivement à plat, au format 40 X 60 (cm). Elles comportent obligatoirement un élément de texte lisible à distance (2 ou 3 mètres).

La fiche de présentation (format 21 X 29,7), remise aux participants lors de leur inscription, doit être obligatoirement collée au dos de l'affiche, elle permet aux participants de s'identifier mais aussi de présenter leur réalisation et la démarche qu'ils ont suivie.

Article 6 :

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » se déroule en deux phases : une phase départementale et une phase nationale. Il s'achève fin novembre.

Pour la première phase, qui peut se dérouler de façon différente suivant les lieux, les dates de début et de fin de concours sont données par les opérateurs (Associations départementales des Francas ou associations partenaires pour l'International). Cette première phase s'achève par la réunion d'un Jury départemental (organisation et date communiquées par votre opérateur) ; et par la tenue d'expositions locales ou d'autres manifestations valorisant les réalisations.

Article 7 :

Le Jury départemental du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » examine l'ensemble des affiches parvenues dans le délai indiqué par l'opérateur et répondant aux trois critères obligatoires présentés dans l'article 5 (forme, texte, fiche de présentation).

Le Jury apprécie, au regard de la catégorie dans laquelle sont inscrits les participants : le message (originalité, clarté, lisibilité), l'aspect artistique (composition, techniques utilisées) et l'investissement des auteurs (cf. article 5 : fiche de présentation).

Il sélectionne un certain nombre d'affiches participantes à la 2^e phase (nationale)

Article 8 :

La deuxième phase du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » comporte l'exposition des affiches lauréates, dans le cadre d'un événement national et la réunion du Jury final.

Le nom de la ville d'accueil et les dates seront communiqués au mois de mai.

Le Jury final apprécie toutes les affiches lauréates d'une même catégorie (cf. article 2).

Article 9 :

Les affiches sélectionnées par le Jury final sont regroupées et diffusées par :

- l'agenda « Agis pour tes droits 2012 » offert à tous les candidats ayant participé à la première phase (jusqu'au dépôt de l'affiche pour le Jury départemental) ;
- une « galerie photos » pouvant servir aux Associations départementales des Francas et à leurs partenaires pour des actions de valorisation des droits des enfants.

Article 10 :

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un droit de publication de leur affiche et de leur témoignage pour l'ensemble des supports du concours « Agis pour tes droits » (Agenda, Galerie photos, sites et blogs des Francas).

Les participants s'engagent à ne pas utiliser l'œuvre produite à des fins commerciales.

Article 11 :

Les opérateurs départementaux ou internationaux habilités par la Fédération nationale des Francas ont la latitude d'organiser tout événement de nature à valoriser les affiches réalisées dans le cadre du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

***Les Francas vous présentent le C@rnet de bord des droits à l'éducation,
à la culture et aux loisirs :***

<http://www.francas.asso.fr/carnetdebord/index.html>